



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 juillet 2021
18 heures 30



AS/SP

N° 002729

Affaires Culturelles -
Approbation de la
convention 2021
d'objectifs et de
moyens entre la ville
d'Apt, la CCPAL et
l'association Apt
Musique et
développement (AMD)
pour l'organisation de
l'évènement « Insane
Hors-série 2021 »

Affiché le :

Le mardi 13 juillet 2021 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 juillet 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 1

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le développement des publics et l'accès pour tous à une offre culturelle qualitative et diversifiée sont des enjeux majeurs de la politique culturelle de la ville d'Apt.

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, son partenariat avec l'association Apt Musique et Développement pour l'organisation et la réalisation de l'évènement « Insane Hors-Série 2021 » ;

Il est, en conséquence, présenté au conseil municipal, le projet de convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021 entre la ville d'Apt, la CCPAL et l'association Apt musique et développement.

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de la collaboration entre les différents signataires de la convention en définissant

Accuse de réception en préfecture
884-218400034-20210721-2/29-DE
Date de télétransmission : 2/10/2021
Date de réception préfecture : 2/10/2021

- Les engagements de l'association pour répondre aux objectifs ;
- Les engagements de la ville d'Apt et de la CCPAL pour en permettre la réalisation.

LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE, la convention annuelle 2021 telle que mentionnée dans les pièces jointes.

DIT, que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune.

AUTORISE Madame le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer ladite convention avec l'association Apt Musique et Développement et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI

Par délégation du Maire
Jean ANGLADE
Premier adjoint



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210721-2129-DE
Date de télétransmission : 21/07/2021
Date de réception préfecture : 21/07/2021